

PANORAMA FISCAL

11 AVRIL 2019

HODEL Daniel

Directeur général

CLIMONET Charlotte

Directrice générale adjointe

BRASEY SCHWEIZER Corinne

Directrice des affaires juridiques

MEHMETI Metihe

Directrice du contrôle

IFKOVITS Alexandre

Directeur des affaires fiscales

GUILLEMINOT Maud

Conseillère fiscale, direction des affaires fiscales

SOMMAIRE

1. Organisation de l'Administration et nouveautés

Hodel Daniel, directeur général

2. Actualités fiscales genevoises

Climonet Charlotte, directrice générale adjointe

3. Dénonciations spontanées - bilan

Mehmeti Metihe, directrice du contrôle

4. Révision de l'impôt à la source

Guilleminot Maud, conseillère fiscale, direction des affaires fiscales

5. Direction des affaires fiscales – bilan et tendance de l'activité

Ifkovits Alexandre, directeur des affaires fiscales

6. Revue de jurisprudence

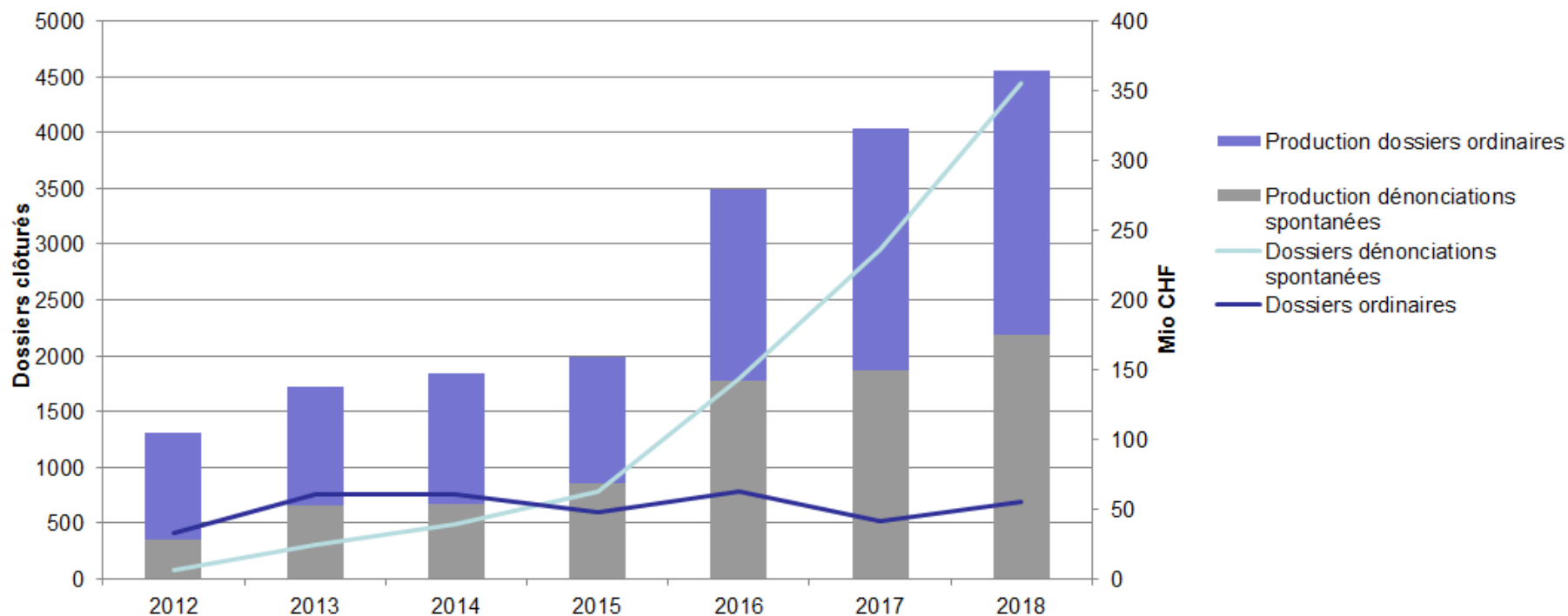
Brasey Schweizer Corinne, directrice des affaires juridiques

1. Organisation de l'Administration et nouveautés

HODEL Daniel, directeur général

Organisation de l'Administration et nouveautés

Production de la direction du contrôle



Ratio dossiers contrôlés / contribuables : 0,2%

Organisation de l'Administration et nouveautés

Travaux : Hall d'entrée



Organisation de l'Administration et nouveautés

Travaux : Hall d'entrée



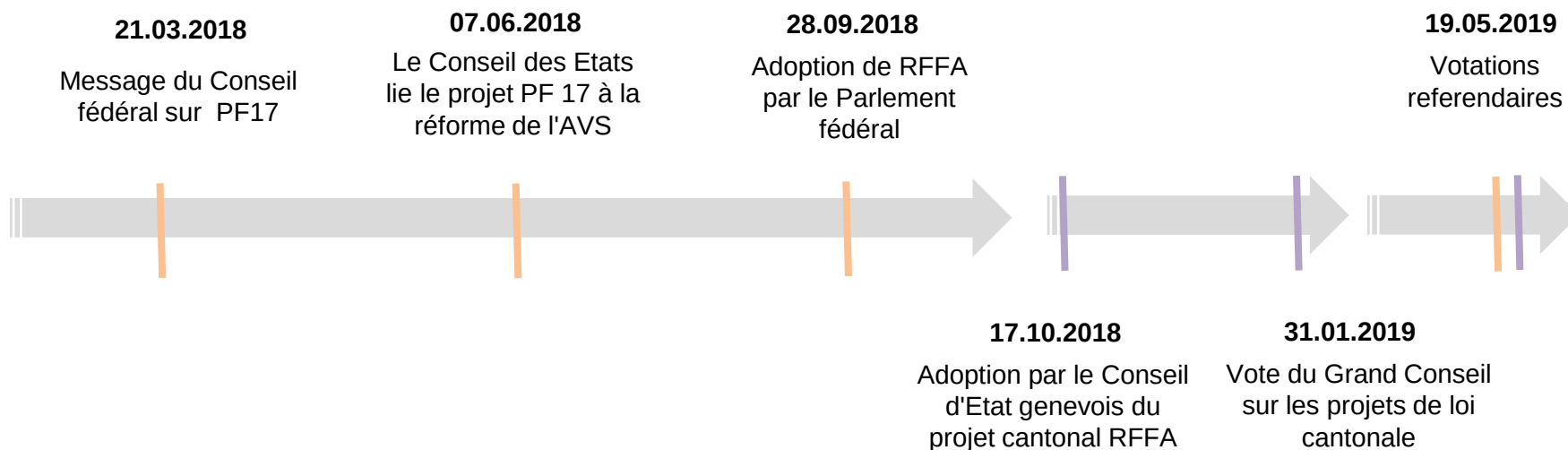
2. Actualités fiscales genevoises

CLIMONET Charlotte, directrice générale adjointe

Actualités fiscales

RFFA - Chronologie

Au niveau fédéral



Au niveau cantonal

Actualités fiscales

RFFA – Résumé des éléments principaux du projet cantonal

Impôt sur le bénéfice

- Taux effectif d'imposition du bénéfice: 13.99%
- Mesures fiscales:
 - Patent box: dégrèvement max. de 10%
 - Déduction supplémentaire R&D de 50%
 - Taux plancher de 13.48%
 - Taux d'imposition des réserves latentes à la fin des statuts: 13%

Impôt sur le capital

- Taux de l'impôt sur le capital ordinaire: 0.4%
- Taux réduit de 0.001% applicable aux participations, brevets et droits similaires, prêts intragroupe
- Imputation progressive de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital: 8'500 F en N / 25% en N+1 / 50% en N+2 / 75% en N+3 / 100% en N+4

Mesures d'accompagnement

- Augmentation de l'imposition partielle des dividendes de 10%
- Financement de l'accueil préscolaire via une contribution patronale de 0.07% de la masse salariale
- Contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative 170 visant à augmenter le montant des subsides d'assurance-maladie

Actualités fiscales

Au niveau fédéral

Titre	Entrée en vigueur	Objet	Harmonisation du droit cantonal
Loi sur le calcul de la RPP pour les banques d'importance systémique	01.01.2019 Référendum ?	Modification du mécanisme de la RPP dans le cadre du renforcement des fonds propres	• Application directe du droit fédéral • Loi cantonale à venir
Loi sur les jeux d'argent (LJar)	01.01.2019	Fixation d'un plafond pour les gains exonérés et les déductions autorisées	• Application directe du droit fédéral • Loi cantonale à venir
Loi sur l'impôt anticipé (LIA)	01.01.2019	Déchéance du droit au remboursement de l'impôt anticipé : Assouplissement des conditions légales	• N/A • Circulaire en consultation auprès des cantons
Loi sur l'énergie (LEne) et révision de l'ordonnance	LHID : 01.01.2018 LIFD / ordo. : 01.01.2020	• Déductibilité des dépenses de démolition • Possibilité d'étalement dans le temps	• Application directe du droit fédéral • Loi cantonale à venir

Actualités fiscales

Au niveau fédéral : Débats parlementaires en cours

Titre	Entrée en vigueur	Objet
Imposition équilibrée des couples et de la famille (18.034)	Au plus tôt le 01.01.2021	Suppression de la pénalisation des couples mariés en matière d'IFD
Traitement fiscal des sanctions financières (16.076)	Au plus tôt le 01.01.2020	Commissions occultes et sanctions financières à caractère pénal : non déductibles fiscalement
Suppression de la valeur locative (17.400)	Indéterminée	▪ Pour les résidences principales ▪ Frais d'entretien non déductibles ▪ Quid déductibilité des intérêts passifs ?

Actualités fiscales

Au niveau cantonal

Titre	Entrée en vigueur	Objet
Déduction des frais de garde des enfants par des tiers (L 12248)	01.01.2019	Augmentation de la déduction fiscale à CHF 25'000 par enfant et par an
Charge de famille pour enfant majeurs (L 12189)	01.01.2019	Charge octroyée lorsque l'enfant majeur poursuit des études ou est en apprentissage <u>durant l'année civile</u>
Loi sur la laïcité de l'Etat (L 11764) A 2.75	09.03.2019 / 01.01.2020 pour le volet fiscal	Modification de la perception de la contribution religieuse par l'Etat

Actualités fiscales

Au niveau cantonal

Titre	Entrée en vigueur	Objet
Loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (L 12403) D 3 10	01.01.2019	Prorogation des valeurs fiscales des immeubles jusqu'en 2028 avec majoration de 7% sur certains biens
Abolition du droit de timbre (L 12209)	01.01.2019	Suppression du timbre cantonal pour les opérations soumises à la formalité d'enregistrement obligatoire
Abolition de l'impôt sur les chiens (L 12246)	01.01.2019 Référendum ?	Suppression de l'impôt sur les chiens

Actualités fiscales

Au niveau cantonal

Titre	Objet
Règlement sur la valeur locative (RVL) D 3 08.08	Modification du calcul d'indexation de la valeur locative et de la périodicité Pour la période fiscale 2018 : majoration de 4.7%
Information fiscale 1/2018	Abrogation de la pratique en matière de provisions pour grands travaux d'entretien

3. Dénonciations spontanées - bilan

MEHMETI Metihe, directrice du contrôle

Dénonciations spontanées - bilan

Création du service de la régularisation



Septembre 2017
Création du service de la
Régularisation

Dénonciations spontanées - bilan

Echange automatique

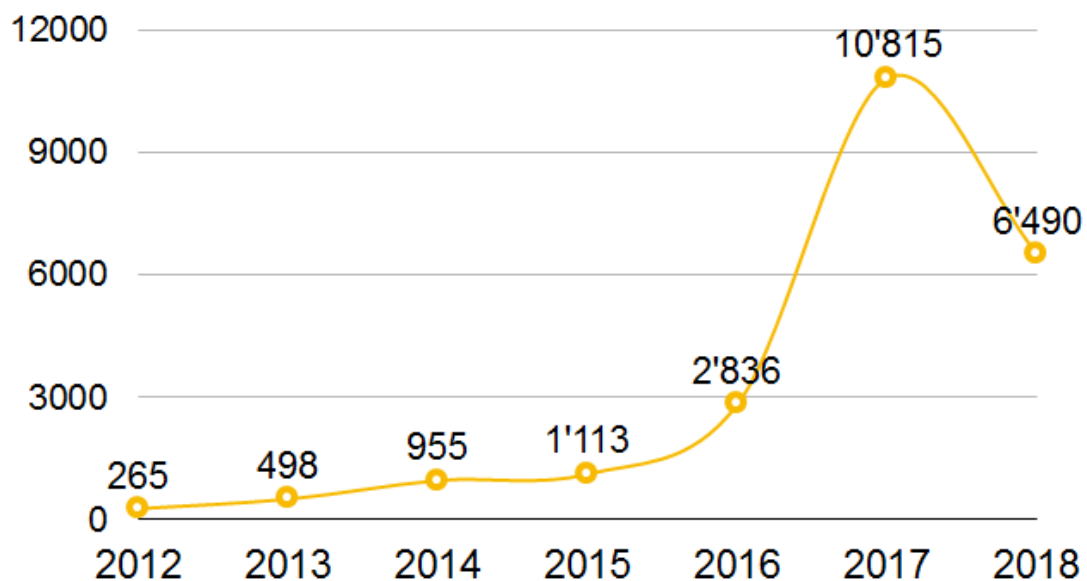


Septembre 2018
Arrivée de l'échange
automatique

Dénonciations spontanées - bilan

Statistique

Nombre de nouvelles dénonciations spontanées enregistrées



Dénonciations spontanées - bilan

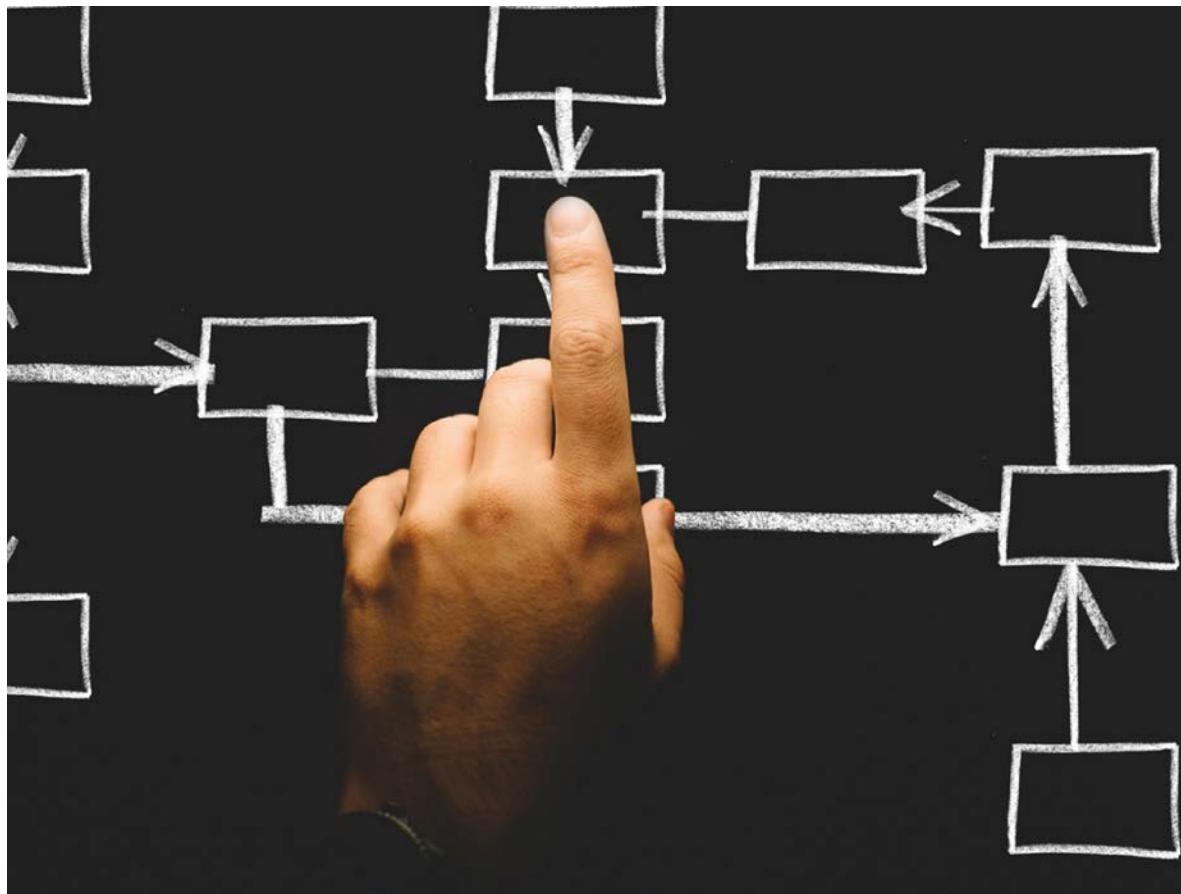
Objectif 2018



Amélioration de l'efficacité
Systématisation –
simplification, etc...

Dénonciations spontanées - bilan

Stratégie de traitement



Mise en place d'une
stratégie de traitement
sur mesure

Dénonciations spontanées - bilan

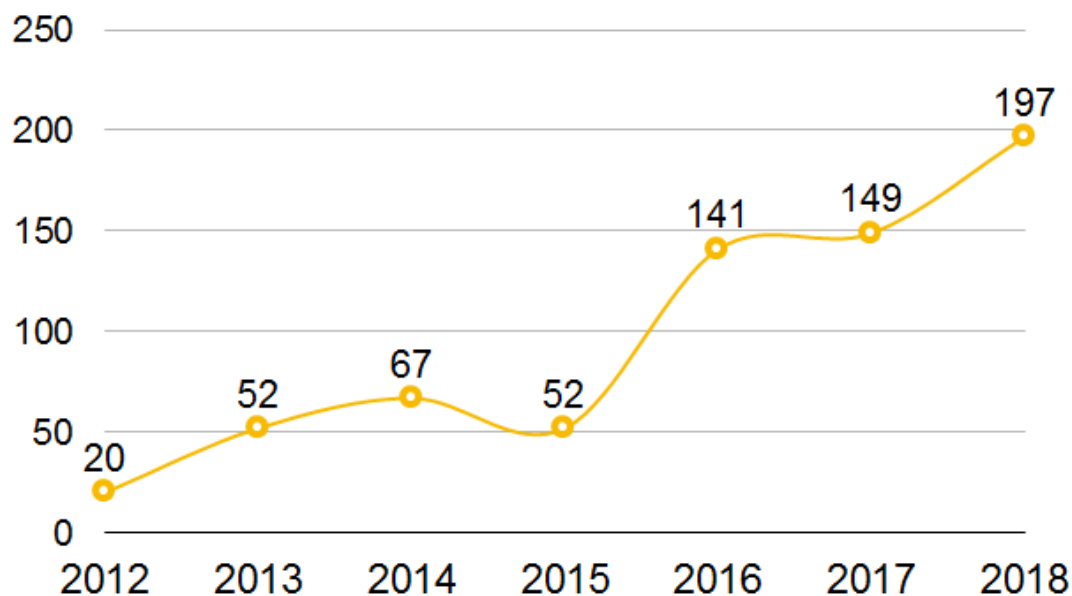
Objectifs organisationnels atteints



Dénonciations spontanées - bilan

Statistique : Production globale

Production globale dénonciations spontanées (en mio)



Dénonciations spontanées - bilan

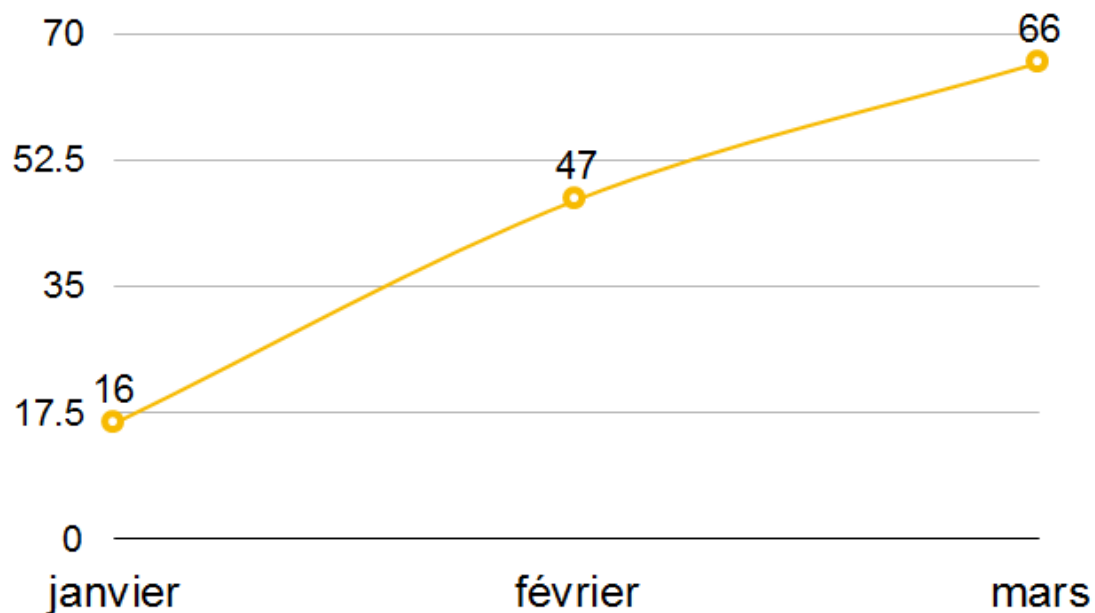
Aperçu 2019



Dénonciations spontanées - bilan

Statistique : Production globale

Production globale dénonciations spontanées (en mio) - Premier aperçu 2019



4. Révision de l'impôt à la source

GUILLEMINOT Maud, conseillère fiscale, direction des affaires fiscales

Révision de l'impôt à la source

Cadre législatif et réglementaire

- ❖ Loi fédérale sur la révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative du 16 décembre 2016
- ❖ Ordonnance sur l'imposition à la source du 11 avril 2018
- ❖ Circulaire fédérale sur l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative des travailleurs (publication prévue fin avril 2019)
- ❖ Loi et règlement cantonaux : en cours

Révision de l'impôt à la source

Objectifs de la réforme

- ❖ Eliminer les inégalités de traitement entre les personnes soumises à l'imposition à la source et celles soumises à l'imposition ordinaire
- ❖ Respect des obligations internationales de la Suisse
- ❖ Harmonisation entre les cantons

Révision de l'impôt à la source

Taxation ordinaire ultérieure (TOU) pour tous les résidents

- ❖ TOU obligatoire si :
 - revenu > CHF120'000 ;
 - revenus non soumis à l'IS ;
 - fortune imposable

- ❖ TOU facultative si :
 - demande expresse ;
 - Déposée avant le 31 mars N+1

- ❖ TOU ad vitam aeternam

Révision de l'impôt à la source

Taxation ordinaire ultérieure (TOU) pour les non-résidents

- ❖ Pas de TOU obligatoire
- ❖ TOU uniquement sur demande si :
 - déposée avant le 31 mars N+1 et si ;
 - l'essentiel du revenu total soit imposable en Suisse (90% des revenus mondiaux)
- ❖ TOU optionnelle chaque année ($\neq$ ad vitam aeternam)

Révision de l'impôt à la source

Suppression des déductions supplémentaires à l'impôt à la source

- ❖ Art. 4 RISP (actuel) => Déductions supplémentaires sur l'assiette soumise à l'IS :
 - rachat 2^{ème} pilier et cotisations 3^{ème} pilier A;
 - pension alimentaire ;
 - frais de garde ;
 - frais de formation

- ❖ Nouveau droit : aucune déduction supplémentaire; pour faire valoir de telles déductions => TOU, à condition que les critères soient remplis !

Révision de l'impôt à la source

Est-ce que les rectifications d'impôt à la source existeront toujours ?

Oui, mais uniquement pour des corrections de :

- barèmes ;
- taux ;
- revenus du conjoint (barème C) ;
- charges de famille ;
- multiples activités ;
- revenus acquis en compensation

Condition : dépôt de la demande avant le 31 mars N+1 (et ce, même si remise de l'attestation-quittance après le 28 février N+1)

Révision de l'impôt à la source

Nouveautés pour l'employeur (1)

L'état civil et les charges de famille à prendre en considération seront basés sur la situation familiale du contribuable à la fin du mois précédent (≠ situation au 31.12.N)

Exemple : mariage le 15 juin / enfant né le 20 septembre

Période	Barème
Jusqu'au 30 juin	Célibataire
1 ^{er} juillet au 30 septembre	Marié
Dès le 1 ^{er} octobre	Marié + 1 enfant

Révision de l'impôt à la source

Nouveautés pour l'employeur (2)

- ❖ Décompte directement auprès du canton compétent
 - canton de domicile pour les résidents ;
 - lieu de travail/établissement stable pour les non-résidents ;
- ❖ Commission de perception (entre 1 et 2 %) et plafonnée à CHF 50 par prestations en capital
- ❖ Disparition de l'actuel barème D pour les activités accessoires => application des barèmes ordinaires sur la base d'un revenu extrapolé
- ❖ Introduction d'un nouveau barème G pour les revenus acquis en compensation : barème progressif indépendant de l'état civil et du nombre d'enfant à charge

Révision de l'impôt à la source

Nouveautés pour l'employeur (3)

Frais d'acquisition des artistes, sportifs, conférenciers domiciliés à l'étranger :

- Artistes : 50% des revenus bruts ;
- Sportifs et conférenciers : 20% des revenus bruts (inchangés)

=> Plus possible de demander des frais effectifs plus élevés

5. Direction des affaires fiscales – bilan et tendance de l'activité

IFKOVITS Alexandre, directeur des affaires fiscales

Bilan et tendance de l'activité de la DAF

1. Bilan

- ❖ Demandes de rulings – Bilan de la procédure mise en place en avril 2018
 - + Meilleure qualité des demandes de rulings (état de faits + précis et présence d'une analyse juridique et fiscale)
 - + Moins de demandes de renseignements de la DAF
 - Conclusion à préciser
 - Encore quelques rulings adressés à un service non compétent

Bilan et tendance de l'activité de la DAF

1. Bilan

- ❖ Mise en place d'un outil statistique sur les délais de traitement

2'100 dossiers traités par an



+ de 50% des dossiers < 30 jours

+ de 70% des dossiers < 60 jours

+ de 90% des dossiers < 180 jours

Bilan et tendance de l'activité de la DAF

1. Bilan

❖ Thèmes chronophages :

- Immobilier
- Prix de transfert
- Partnership
- Plan de participation
- Trust

❖ Mesures ciblées : programme de formation/pôles de compétence

Bilan et tendance de l'activité de la DAF

2. Tendance 2019/2020

- ❖ Entraide administrative :
 - les demandes ont doublé en 4 ans ;
 - les questions sont plus ciblées
- ❖ Procédures amiables : en hausse
- ❖ Prix de transfert
 - formation des collaborateurs ;
 - collaboration avec AFC ;
 - investissement dans une base de données
- ❖ Philanthropie
- ❖ Fin des statuts privilégiés => RFFA

6. Revue de jurisprudence

BRASEY SCHWEIZER Corinne, directrice des affaires juridiques

Revue de jurisprudence

Contrôle abstrait des normes

ATF 2C_1023/2017
du
21 décembre 2018

Transmission obligatoire du certificat de salaire par l'employeur :
Irrecevabilité du recours du Conseil d'Etat
Invalidation de la loi 11803

Revue de jurisprudence

Fiscalité des personnes physiques

Fortune imposable :

ATA/460/2018 du 8 mai 2018 & ATA/475/2018 du 15 mai 2018	Estimation de titres non cotés de sociétés nouvellement constituées: Estimation à la valeur substantielle (Circulaire CSI No 28) <i>Adaptation de la pratique :</i> Valeur de rendement prise en compte lorsque l'afc dispose de 3 clôtures de comptes (N; N+1; N+2)
ATF 2C_869/2017 & 2C_870/2017 du 7 août 2018	Bouclier fiscal (60 LIPP) : Si le rendement net de la fortune est inférieur à 1 % de la fortune nette, c'est ce pourcentage qu'il convient de prendre en compte dans le calcul

Revenu imposable :

ATF 2C_686/2018 du 21 janvier 2019	Charge de famille pour proche nécessiteux (39 al. 2 let. c LIPP) : Limitation de la déduction au montant effectivement versé si celui-ci n'atteint pas le montant de la charge
---	--

Revue de jurisprudence

Fiscalité des entreprises

ATA/295/2018 du 27 mars 2018	Exonération fiscale : Une SA doit renoncer dans ses statuts à distribuer des dividendes Cf. Circulaire No 12 de l'AFC-CH du 8 juillet 1994
ATF 2C_808/2017 du 29 mai 2018	Provision pour futur mandat de recherche et de développement : Fardeau de la preuve / Conditions strictes (29 al. 1 let. d LIFD) : Jusqu'à 10% au plus du bénéfice commercial imposable, 1 mio au max. Le mandat de recherche et de développement doit être confié à des tiers
ATF 2C_986/2017 du 28 juin 2018	Indépendant / Report de pertes : Pas de transfert par succession des pertes encourues par le défunt en cas de reprise de l'activité par l'héritier

Revue de jurisprudence

Fiscalité immobilière

ATF 2C_980/2017 du 28 juin 2018 & ATF 2C_129/2018 du 24 septembre 2018	Propriétaire domicilié hors canton : Procédure simplifiée selon Information 1/2008 du 15 janvier 2008 : ➤ Applicable pour procéder à la taxation en l'absence d'informations relatives aux revenus et fortune mondiaux ➤ Pas de remise en cause du choix dans le cadre d'un rappel d'impôt subséquent même si le contribuable remet une DI complète
ATA/810/2018 du 7 août 2018	Immeuble loué en partie : Définition de l'immeuble locatif : plus de deux appartements ou locaux commerciaux Prorogation de l'estimation jusqu'à la fin de la période décennale (52 al. 4 LIPP) : Uniquement pour la partie occupée par le propriétaire

Revue de jurisprudence

Fiscalité immobilière

ATA/1161/2018
du
30 octobre 2018

Droit d'habitation :
Le bénéficiaire du droit d'habitation doit l'impôt sur la fortune et l'IIC

Revue de jurisprudence

Rappel d'impôt et soustraction

ATF 2C_258/2017 du 2 juillet 2018	Intérêts sur rappel d'impôt (IRI) : Déductibilité au titre d'intérêts passifs Prise en compte de faits nouveaux en cours de procédure judiciaire : Pas de réintégration en cours de procédure judiciaire d'éléments nouveaux (ouverture d'une nouvelle procédure en rappel d'impôt)
ATF 2C_11/2018 du 10 décembre 2018	Charge non justifiée par l'usage commercial : répartition du fardeau de la preuve La preuve de la prestation sans contre-prestation ou contre-prestation insuffisante incombe à l'autorité Mais en cas d'indices suffisants : renversement du fardeau de la preuve Maxime inquisitoire vs manque de collaboration

Perception

ATF 2C_607/2017
du
10 décembre 2018

Responsabilité solidaire du liquidateur de fait :

Responsabilité des personnes chargées de l'administration d'une PM
(art. 55 al. 1 LIFD – 8 al. 1 LIPM), notamment :

- Personnes chargées de la liquidation de par la loi **et de fait**

Application des principes en matière d'IA

Preuve libératoire possible

Responsabilité limitée au montant du produit net de liquidation

Revue de jurisprudence

Droits d'enregistrement & Taxe sur le tourisme

**ATF 2C_674/2018 &
2C_675/2018**
du
18 décembre 2018

Droits d'enregistrement : Restructuration

Exonération des droits d'enregistrement en cas de restructuration, y compris en cas de transfert de patrimoine
Application de 103 LFus
Examen de l'existence d'une exploitation

ATF 2C_33/2018
du
28 juin 2018

Taxe sur le tourisme :

Existence d'une base légale suffisante confirmée pour l'assujettissement d'un centre commercial

Revue de jurisprudence

Procédure

ATF 2C_855/2018
du
24 octobre 2018

Notification :

Notion de tiers autorisé à recevoir une notification

- Celui qui détient une procuration du destinataire
- Celui qui agit de manière concluante en tant que tel

Nous vous remercions pour votre attention.

Avez-vous des questions ?